

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 27 – Vendredi 4 août 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Département de l'environnement

Arrêté portant nomination d'un garde auxiliaire de la chasse

Le Département de l'environnement,
vu l'article 50 al. 2 de la loi du 11 décembre 2002 sur la
chasse et la protection de la faune sauvage¹⁾,
vu les articles 21 et 22 de l'ordonnance du 6 février 2007
sur la chasse et la protection de la faune sauvage²⁾,
arrête:

Article premier Monsieur Yannick Negri, La Madeleine 4,
2714 Les Genevez, est nommé en qualité de garde auxi-
liaire de la chasse.

Art. 2 M. Negri est nommé pour la durée de l'actuelle
législature, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Art. 3 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: à M. Yannick Negri; aux gardes
auxiliaires de la chasse; à la Fédération cantonale juras-
sienne des chasseurs; à l'Office de l'environnement; au
Journal officiel pour publication.

Delémont, le 2 août 2023.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

1) RSJU 922.11
2) RSJU 922.111

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2023

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera sup-
primée aux dates suivantes:

Judis: 5 janvier, 13 avril, 13 juillet, 27 juillet,
10 août, 28 décembre.

Delémont, décembre 2022.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de la formation, de la culture et des sports

Année scolaire 2023-2024

Journées cantonales de sport scolaire

La publication du calendrier de la première ligue de foot-
ball nous oblige à modifier la date du tournoi scolaire de
football 2024 selon les informations ci-dessous:

FOOTBALL

- **Samedi 4.5.2024** à Bassecourt, Courtételle et Courroux
- Organisation du tournoi de football, en collaboration
avec l'Association jurassienne de football, en vue de
la participation, en juin 2024, à la finale de la Coupe
Credit Suisse à Bâle
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 6P
à 11S

Delémont, le 17 juillet 2023.

Département de la formation, de la culture et des sports.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248 Commune: Saignelégier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Ser-
vice des infrastructures informe les usagers que la route
sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout tra-
fic, comme précisé ci-après:

Motif: **Foire**

Tronçon: **Rue de la Gruère**
Du giratoire Place du 23-Juin
au bâtiment N° 25 «La Chaumine»

Durée: **Du 11 août 2023 à 7h00**
au 14 août 2023 à 12h00

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en
place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers
de leur compréhension pour ces perturbations du tra-
fic. Nous les prions de bien vouloir se conformer stricte-
ment à la signalisation routière temporaire mise en place

ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 28 juillet 2023.

La cheffe de service et ingénieure cantonale :
Sheila Demierre.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1512

Commune: La Baroche

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Triathlon populaire**
Tronçon: **RC 1512: Pleujouse – La Malcôte**
Durée: **Le samedi 12 août 2023
de 15h15 à 18h30**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation), affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 16 juin 2023.

La cheffe de service et ingénieure cantonale:
Sheila Demierre.

Canton de Berne – Office des ponts et chaussées
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Fermeture au trafic

Routes cantonales N° 248.4: Tavannes – Bellelay – Le Pichoux et N° 1370: Bellelay – Fornet-Dessous – Front. BE/JU (Lajoux)

Communes:

Saicourt (Bellelay) et Petit-Val (Fornet-Dessous)

230.20274 / Renouvellement – Chaussée:

Bellelay, sortie nord

Tronçon: **Bellelay, sortie nord de la localité en direction de Châtelat – Le Pichoux (carrefour des routes cantonales N° 248.4/1369 jusqu'à l'entrée ouest de Châtelat) et en direction de Fornet-Dessous – Lajoux (carrefour des routes cantonales N° 248.4/1370 y compris)**

Durée: **Du mardi 15 août à 6h00
au mercredi 16 août 2023 à 8h00**

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Les Genevez – Lajoux – Glovelier – Le Pichoux (pour les 2 sens de circulation).

L'accès à la STEP de Bellelay est autorisé mais n'est possible que depuis Châtelat.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Motif de la mesure: Travaux de renouvellement de la chaussée, pose de la couche de roulement.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 10 juillet 2023.

Office des ponts et chaussées.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Montfaucon

Approbation de plans et prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 13 juillet 2023, le plan suivant:

Plan spécial d'équipement de détail «Renouvellement conduite eau potable SEF»

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Montfaucon, le 26 juillet 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Approbation de plans

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 juillet 2023, le document suivant:

Plan spécial d'équipement de détail «Extension du réseau de CAD à la route de Bure»

Il peut être consulté au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2 à Porrentruy.

Porrentruy, le 18 juillet 2023.

Conseil municipal.

Porrentruy

Dépôt public – Plan spécial «Bacavoine Est»

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la Municipalité de Porrentruy dépose publiquement durant 32 jours, soit du 4 août 2023 au 4 septembre 2023 inclusivement, au Service UEI en vue de son adoption par le Conseil municipal, le dossier suivant:

Plan spécial «Bacavoine Est»

composé des documents suivants:

- Plan d'occupation du sol
- Plan des équipements
- Prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Service UEI à la Rue Achille-Merguin 2 à Porrentruy.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges au sens de l'art. 32 LCAT, dûment motivées et écrites, sont à adresser par courrier recommandé au Service UEI **jusqu'au 4 septembre 2023** inclusivement. Elles porteront la mention «Plan Spécial Bacavoine Est».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 LCAT).

Porrentruy, le 18 juillet 2023.

Conseil municipal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Avis de construction

Alle

Requérants: Sébastien et Lydie Courtet, Route Principale 24, 2915 Bure. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Maison familiale avec places couvertes, réduits, pergola, panneaux photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6290, sise à la rue Montagne d'Alle, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAI3. Plan spécial: Rière chez Guenat II.

Dimensions: Longueur 12m50, largeur 9m00, hauteur 4m49, hauteur totale 7m14.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique TC, isolation, brique ciment, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, fini tuiles béton grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 27 juillet 2023.

Conseil communal.

Alle

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 4 conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères (emplacement N° 4 sur parcelle 201).

Cadastre: Alle. Parcelle N° 201, sise à la rue Devant le Moulin, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 8m30, largeur 1m70, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 21 juillet 2023

Conseil communal.

journalofficiel@lepays.ch

Alle

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 2 conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères (emplacement N° 3 sur parcelle 641).

Cadastre: Alle. Parcelle N° 641, sise à la Route de Vendlin-court, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de transport, ZT.

Dimensions: Longueur 3m90, largeur 1m70, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 21 juillet 2023.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant et auteur du projet: Outremont Sàrl, Janka Schlettwein, Socinstrasse 35, 4051 Bâle.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation sans travaux du bâtiment N° 17 (agricole à non agricole); sans changement.

Cadastre Montmelon. Parcelle N° 228, sise à la rue Outremont, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 3 août 2023.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Lydie Büschlen et Adrien Luca Helchit, Rue Bellevoie 22, 2800 Delémont. Auteur du projet: Atelier karma, Rue Saint-Georges 6, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation intérieure et création d'une nouvelle fenêtre au rez-de-chaussée du bâtiment N° 36, démolition et reconstruction du cabanon au nord de la parcelle et remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur air/eau intégrée dans le cabanon.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1268, sise à la Rue du Nord 36, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions cabanon: Longueur 3m00, largeur 2m00, hauteur 2m20.

Genre de construction: Matériaux façades cabanon: lambrissage bois, teinte naturelle; toiture cabanon: plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: SI Durtal SA, Rue de l'Avenir 23, 2800 Delémont. Auteur du projet: Hevron SA, Rue de l'Avenir 13, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Rénovation des façades comprenant la dépose du revêtement existant, pose d'une nouvelle isolation thermique, pose de nouvelles tôles de façades et remplacement des vitrages.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3538, sise à la Rue Saint-Maurice 7, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, ABb.

Dimensions: Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: tôle métallique, anthracite; toiture: existante, inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant et auteur du projet: Tronolone & Russo SNC, Clos de la Betteratte 2, 2802 Develier.

Description de l'ouvrage: Création d'une terrasse estivale (sans construction) sur 2 places de parc; sans construction.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1057, sise à la Rue de l'Hôpital 16, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 11m00, largeur 2m40.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Service UETP, Route de Bâle 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: B Architecture Sàrl, Rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Fermeture de la terrasse couverte du restaurant de la Blancherie et isolation de la toiture et des murs par un doublage intérieur; changement de la fenêtre Guillotine et de la fenêtre d'angle nord-ouest.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 245, sise à la Rue de la Blancherie, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAc.

Dimensions: Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, double isolation intérieure, fini intérieur plâtre et peinture; toiture: dalle béton existante, pose isolation-étanchéité, fini végétalisé.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: CFF SA, Rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens. Auteur du projet: B Architecture Sàrl, Rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement de l'ensemble des façades vitrées du bâtiment existant N° 41.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4445, sise à la Place des Voies CFF 41, 2800 Delémont. Affectation de la zone: Zone de transport, ZTA.

Dimensions: Bâtiment existant.

Genre de construction: Matériaux façades: vitrées, cadres métalliques, teinte bronze; toiture existante, inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Lajoux

Requérant et auteur du projet: Pro Natura BEJUNE, Quentin Kohler, Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel.

Description de l'ouvrage: Création d'un étang d'environ 45 m².

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 235, sise à la rue Fief aux Bindit, 2718 Fornet-Dessus. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement jusqu'au 18 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 31 juillet 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérante et auteure du projet: Municipalité de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Nouveau concept de protection incendie, bâtiment N° 17; mise en conformité du concept de protection incendie du complexe sportif de l'Oiselier.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2893, sise au Chemin de l'Oiselier 17, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SA. Plan spécial: Trottoir et arrêt TUB au chemin de l'Oiselier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 27 juillet 2023.

Service UEI.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ du titulaire, l'Office de l'environnement met au concours le poste de

Responsable du Domaine Installations et Activités humaines à 80-100%

Mission: A la tête de l'un des trois Domaines de l'Office, vous évoluerez dans un environnement dynamique et varié et bénéficierez des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur vos compétences de conduite et votre indépendance de travail. Vous serez chargé-e de diriger le Domaine en charge de nombreuses thématiques environnementales (climat, déchets, économie circulaire, sols, sites pollués, eau potable / eaux usées, qualité des eaux, substances dangereuses, accidents majeurs, rejets industriels et agricoles, air, bruit, rayonnement non ionisant, pollution lumineuse, etc.). Entouré-e et à la tête d'une équipe d'une dizaine de spécialistes dans ces différents domaines, vous conduirez l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et planifications cantonales dans ces différentes thématiques et vous proposerez les réponses politiques en la matière. Vous veillerez à l'application et à l'évolution des bases légales fédérales et cantonales ainsi qu'à la coordination fine avec d'autres thématiques proches et transversales. Vous assurez le contact et la communication avec l'ensemble des acteurs publics et économiques ainsi que la population dans le domaine de la protection de l'environnement.

Profil: Au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur-e EPF en environnement, d'un Master en sciences de l'environnement ou d'une autre formation et expérience jugées équivalentes, vous disposez d'au moins 2 à 4 années d'expérience dans le domaine de la protection de l'environnement et de la conduite de projets. Vos excellentes connaissances « métier » sont complétées par une aptitude à la conduite d'équipe et par de très bonnes compétences en gestion de projet. Vous êtes très à l'aise dans la communication orale, la gestion de conflits, la négociation et la rédaction. Vous connaissez bien et montrez de l'intérêt pour les institutions à l'échelle des communes, du canton et de la Confédération. Vous avez de très bonnes connaissances de l'allemand, vous êtes flexible et capable de prendre des décisions et de vous adapter rapidement au changement. Vous êtes à l'aise dans une fonction très exposée.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur Ild / Classe 21.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2023.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Mélanie Oriet, cheffe de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 août 2023** et comporter la mention « Postulation Responsable de secteur ENV ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Travailleur-euse social-e Secteur Protection de l'enfant

Taux d'activité: 60%

Mission: Vous assumez les mandats de l'APEA et des Tribunaux et offrez, sur demande, conseil et accompagnement aux enfants et à leur famille. Vous collaborez avec le réseau jurassien actif dans le domaine de la jeunesse.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale), ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Pour les diplômés étrangers d'une reconnaissance de diplômes SEFRI. La préférence sera donnée à une personne bénéficiant d'une formation post-grade avec de l'expérience dans le domaine. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite. La possession d'une voiture et du permis de conduire sont des atouts.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2023 ou date à convenir.

Lieux de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Baettig, responsable du secteur Protection de l'enfant au 032 420 72 72 ou par courriel à sebastien.baettig@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Travailleur-euse social-e Protection de l'enfant », **jusqu'au dimanche 20 août 2023**. Nous ne donnerons pas suite aux postulations ne correspondant pas au profil recherché.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura 2, Rue de l'Hôpital, 2800 Delémont
Service organisateur/Entité organisatrice: Service de l'informatique, à l'attention de Julien Berthold, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: *secr.sdi@jura.ch*
- 1.2 Les demandes de participation au marché sont à envoyer à l'adresse suivante**
 Service de l'informatique, à l'attention de Julien Berthold, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: *secr.sdi@jura.ch*
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 10.8.2023
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt de la demande de participation au marché**
Date: 29.8.2023. **Heure:** 16h00
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure sélective
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de services
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
 Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Catégorie de services CPC:**
 [7] Traitement des données et activités apparentées
- 2.2 Titre du projet du marché**
 Mise en place d'un système de gestion informatisé des dossiers sociaux
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui
- 2.6 Objet et étendue du marché**
 Mise en place d'un système de gestion des dossiers sociaux pour la République et Canton du Jura
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**
 2800 Delémont
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
 36 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non

2.9 Options

Oui

Description des options: Gestion des dossiers APEA

Gestion des dossiers d'intégration des migrants

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: Selon proposition de planning dans la réponse à l'appel d'offres.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Le consortium ou l'association de bureaux pour le rendu d'une offre en tant que candidat ne sont pas admis.

3.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions pour l'obtention des documents de participation

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis

3.13 Langues

Langues acceptées pour les demandes de participation au marché: Français

Langue de la procédure: Français

3.15 Obtention des documents de participation pour la phase de sélection à l'adresse suivante:

Service de l'informatique, à l'attention de Julien Berthold, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: *julien.berthold@jura.ch*

Les documents de participation pour la phase de sélection sont disponibles à partir du: 3.8.2023 jusqu'au 29.8.2023

Langue des documents de participation: Français

3.16 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Indiquées dans le dossier de participation

4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

3. Décision d'adjudication

3.2 Adjudicataire

Nom: Arches 2000 SA

Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont, Suisse

Prix (prix total): Sans indication

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 20.4.2023

Numéro de la publication 1331051

4.2 Date de l'adjudication

Date: 6.7.2023

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Commune de Clos du Doubs

Service organisateur/Entité organisatrice: Commune de Clos du Doubs, Hôtel de Ville, Case postale 117, 2882 Saint-Ursanne, Suisse. Téléphone: +41 32 461 31 28.

E-mail: secretariat@closdudoubs.ch

URL: <https://closdudoubs.ch/>

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Rénovation de l'école primaire de Saint-Ursanne

Mandat d'architecture

Objet et étendue du marché: Le projet demandé doit être complet et tenir compte des éléments selon les plans, le devis et le descriptif par parties d'ouvrage.

Les travaux envisagés sont:

- Construction et adaptation du bâtiment - entrée vestiaire, salles et ascenseur
- Rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, façades et fenêtres
- Réfection partielle intérieure et réaménagement des locaux
- Renouvellement des installations techniques, installations électriques, ventilation à double flux et chauffage; à noter que le bâtiment est nouvellement raccordé au chauffage à distance
- Renouvellement et adaptation des blocs sanitaires et des escaliers
- Amélioration de l'acoustique d'une partie des locaux
- Redistribution des circulations internes et des vestiaires
- Intégration d'un ascenseur et de mesures ponctuelles permettant la mobilité réduite
- Renouvellement des aménagements extérieurs autour de la nouvelle entrée, sans la place de jeux qui figure dans le devis

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71200000 - Services d'architecture